

Saint-Pierre, le 10 septembre 2013

Communiqué de presse

Obtention du certificat Marine Stewardship Council (MSC) pour la pêche française de légine de Kerguelen



La collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) est en charge de la gestion de la pêche dans les Zones Economiques Exclusives (ZEE) australes et notamment celle de l'archipel des Kerguelen, dont la pêche de légine vient d'obtenir la certification MSC (Marine Stewardship Council).

Cette certification correspond à l'écolabel international de référence, basé sur le respect des normes contraignantes érigées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO-ONU), par l'Alliance internationale pour l'Accréditation et l'Étiquetage Sociaux et Environnementaux (ISEAL) et par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

La certification du MSC reconnaît la durabilité de la pêche et permet aux consommateurs d'identifier facilement le meilleur choix pour l'environnement lorsqu'ils achètent des produits de la mer.

L'obtention de ce label a nécessité quatre ans d'efforts soutenus de la part des armements réunionnais pratiquant la grande pêche australe dans la ZEE de Kerguelen, avec l'appui technique de la communauté scientifique et de l'administration des Terres australes et antarctiques françaises. Il s'agit d'une reconnaissance majeure non seulement de ces efforts, mais plus largement du modèle de pêche durable et raisonnée mis en œuvre depuis de nombreuses années par la collectivité des TAAF avec tous ses partenaires. Ils reposent sur un arsenal d'outils de gestion tels que :

- la définition de « totaux admissibles des captures » (TAC), la mise en œuvre de moyens de surveillance lourde (Cross Réunion, marine nationale, surveillance Radarsat, collaboration avec l'Australie),
- l'organisation de campagnes régulières d'estimation de la biomasse halieutique sur le plateau de Kerguelen,
- les mesures efficaces et pionnières pour la réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux,
- l'accompagnement des changements de réglementation et de méthodes de pêche pour préserver la ressource.

Ces normes sont contrôlées en permanence sur tous les navires en pêche dans les australes par les contrôleurs de pêche des TAAF embarqués sur chaque navire. En outre le contrôle à la débarque et le suivi des exportations tendent à la traçabilité des produits pêchés, ce qui est l'un des objectifs de la CCAMLR (Commission pour la Conservation de la Faune et de la Flore Marines de l'Antarctique). Plus largement, ces règles répondent à une vision écosystémique de la pêche incluant la limitation des prises accessoires, la préservation de l'habitat benthique, et des tactiques d'évitement de la déprédation par les orques...

Ce travail commun exemplaire, mené de concert par des partenaires aux intérêts distincts, parfois opposés, a permis d'instaurer les procédures d'évaluation et de gestion de la ressource halieutique que l'écolabellisation MSC consacre aujourd'hui et dont les TAAF se félicitent tout particulièrement.

Contact presse

Terres australes et antarctiques françaises

Nelly GRAVIER, chargée de communication

Tél. 02 62 96 78 57 - 06 92 76 14 86

Mail : nelly.gravier@taaf.fr